



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale du COMMERCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

BRICORAMA condamnée à cesser son bricolage dominical

Le Tribunal de Grande Instance de Pontoise, saisi par la FEC FO et les syndicats des employés et cadres du commerce du Val d'Oise et de Paris, vient de rendre son verdict sur le non respect du repos dominical par la société BRICORAMA.

Cette dernière est condamnée à fermer le dimanche 3 magasins parisiens, et 28 magasins en Ile de France sous peine d'une astreinte provisoire de 30 000€ par jour d'infraction constatée et par magasin. Sauf bien sûr si chacun des magasins disposent d'une autorisation administrative, à ce jour aucune n'a été fournie.

Le TGI a également rappelé les termes du code du travail qui dit que : dans l'intérêt des salariés le repos hebdomadaire doit être donné le dimanche.

FORCE OUVRIERE se félicite de cette décision qui respecte pleinement le droit des salariés à se reposer le dimanche.

Paris, le 6 janvier 2012

Contacts :

- Kamel REMACHE DSC FO : 06 58 77 27 00
- Françoise NICOLETTA : 01 48 01 91 33
- Christophe LE COMTE : 06 68 66 25 24
- Brice BELLON : 06 12 42 81 49
- Mohamed DOUIDI : 06 23 45 22 13